



---

**Procès-verbal de la séance du 2 mars 2026**

---

**Président du Conseil** : Manuel Stern      **Début de la séance** : 20h15

---

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2026
4. Communication du Bureau du Conseil
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis 064/2021-2026 – Décadastration des parcelles N°38, 67 (partielle), 657 & 859
7. Préavis 066/2021-2026 – Règlement du fonds de compensation pour le développement du patrimoine arboré
8. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
9. Propositions individuelles et divers.

**M. Manuel Stern, président du Conseil**, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**1. Appel des membres du Conseil Communal**

Conseil communal : sur 50 membres élus, 33 sont présents, 16 excusés, (Bertrand Cagneux, Nicolas Debluë, Gaëtan Devins, Florence Dutruy, Solène Frei, Alexandre Galletet, Isabelle Jacober Harel, Rui Martins, Thomas Morisod, Serge Moser, Caroline Muller, Philippe Schirato, Nicolas Ulmer, Simon Vaucher, Pamela Walsh, Patrick Wavre), 1 absent (Michel Dutruy)

Le quorum de 26 est atteint. La majorité absolue est fixée à 17.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à la majorité.

**3. Approbation du Procès-verbal du 19 janvier 2026**

**M. Philippe Farine** demande à faire rajouter son nom sur son intervention en annexe 2.

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

#### 4. Communication du Bureau du Conseil

**Manuel Stern, président du Conseil**, partage quelques communications.

Il présente ses excuses à la Commission des finances pour la convocation du 26 janvier relative à la présentation des préavis, celle-ci s'étant révélée injustifiée en raison d'un malentendu interne. Il précise que la Municipalité partage pleinement cette responsabilité et s'associe à ses excuses.

Petit rappel concernant les élections municipales : le premier tour aura lieu le 8 mars et le second le 29 mars. Les candidatures pour ce deuxième tour doivent être déposées jusqu'au 10 mars à 12h00. De nouveaux candidats peuvent se présenter et des désistements restent possibles.

Sortie du Conseil : elle aura lieu le **samedi 9 mai**, le programme du 2 mai n'ayant pas pu être retenu en raison d'un agenda chargé au niveau communal. Le programme détaillé est encore en finalisation et sera transmis prochainement. La journée prévoit un départ en bus vers 9h, une activité dans la campagne, puis un retour en fin d'après-midi. Les participants seront invités à s'inscrire dès réception du programme afin de faciliter l'organisation de cette journée.

Concernant le dépouillement du 8 mars, la priorité sera donnée aux votations fédérales, puis à l'élection cantonale au Conseil d'État, et enfin à la Municipalité. Les résultats devraient être traités rapidement et seront affichés au pilier public devant la Commune ainsi que transmis électroniquement au canton. Ils ne seront pas affichés au pilier public de la Châtaigneriaz, n'étant pas autorisés à sortir de la Maison de Commune. Le dépouillement des élections du Conseil communal suivra et devrait prendre davantage de temps en raison de sa complexité, avec une fin estimée vers 16-17 heures.

**M. Manuel Stern, Président du Conseil**, passe la parole à **la Municipalité** pour le point 5 de l'ordre du jour.

#### 5. Communications de la Municipalité

**Lucie Kunz-Harris, syndic** partage deux communications :

Préavis N°56 2021-2026 – DDP en faveur des SITSE.

Suite à l'acceptation du Préavis N°56 2021-2026, validé par le Conseil communal lors de sa séance du 17 novembre 2025, le DDP a été signé par la Commune de Founex et les SITSE devant le notaire Gael Chevalley à Nyon, en date du 9 février dernier.

#### **Prochains préavis pour la séance du Conseil du 27 avril 2026 :**

- Préavis relatif au règlement de subventions aux logements pour les appartements appartenant à la Commune de Founex.
- Préavis relatif au trottoir de la route de Céligny jusqu'au Chavanus.
- Préavis concernant le renforcement de la connexion au réseau public du centre communal de Founex.

**Lucie Kunz-Harris, syndic** passe la parole à **Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**.

Elle présente deux ateliers proposés qui se tiendront le mardi 3 mars :

- Le premier est destiné aux aînés et porte sur les informations concernant les structures et services à leur disposition.
- Le second aborde la manière stimuler sa mémoire au quotidien. Quelques places sont encore disponibles et les participants sont les bienvenus dès 16h00.

Point mobilité et sécurité :

- Les stations de vélo en libre-service, interrompues depuis l'été dernier, seront de nouveau opérationnelles à partir de mi-mars, au centre du village et près de l'école internationale.
- Une étude sur le chemin des Rannaux a été réalisée pour sécuriser la traversée du Hameau. Les riverains impactés recevront des courriers pour ajuster la visibilité (taille de haies, déplacement de bacs), avec un délai pour effectuer ces modifications, tandis que d'autres mesures seront mises en place sur la route.
- Enfin, des effractions et vols à la déchetterie continuent. Des plaintes pénales ont été déposées et la Municipalité travaille avec la préfecture pour envisager l'installation de caméras sur le site.

**Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**, passe la parole à **M. Laurent Kilchherr, municipal**.

La Commune s'est inscrite au challenge Suisse Bouge. L'événement se déroulera tout le mois de mai, avec un lancement prévu dans le village le **samedi 2 mai**. Le programme est en cours d'élaboration avec **Mme Lisa Guérin**, et les détails des animations seront communiqués prochainement.

## **6. Préavis 064/2021-2026 – Décadastration des parcelles N°38, 67 (partielle), 657 & 859**

**Mme Lucie Kunz-Harris, syndic**, prend la parole, présente le préavis et lit les conclusions en précisant que certaines voies privées, comme une petite route derrière l'auberge, ne seront pas incluses car elles ne sont pas destinées au public et pourraient être utilisées pour de futures constructions. Toutes les parcelles ont été soumises à enquête publique sans opposition. Le préavis est donc une formalisation obligatoire pour valider le plan d'affectation communale.

**M. Alexandre Favero** lit les conclusions du rapport de la commission de l'urbanisme.

**M. Manuel Stern, président du Conseil**, ouvre la discussion.

**M. Bernard Cintas** souligne que le déclassement en domaine public de la parcelle qui sert de parking en bas du chemin de Pacoty représente une opportunité pour mieux réguler le stationnement, notamment afin d'éviter que de gros SUV bloquent le chemin de Pacoty. Il note que ces véhicules créent un obstacle dangereux, surtout en fin de journée lorsqu'il fait sombre, et se réjouit que ce déclassement permette d'améliorer la sécurité et la réglementation de cette zone.

**Mme Emmanuelle Moser-Lehr, municipale**, indique que le marquage au sol et la signalisation seront refaits prochainement et qu'un règlement sur le stationnement communal est en cours de finalisation, prévu avant la fin de la législature ou au début de la suivante. Elle souligne que ces mesures permettront de résoudre plusieurs problèmes liés au stationnement.

La parole n'étant plus demandé, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, passe au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **7. Préavis 066/2021-2026 – Règlement du fonds de compensation pour le développement du patrimoine arboré**

**Mme Christa Von Wattenwyl, municipale,** prend la parole et présente le préavis.

Le but de ce fonds de compensation est destiné au développement du patrimoine arboré communal. Ce règlement s'appuie sur la loi cantonale de protection du patrimoine naturel et paysager ainsi que sur le règlement communal adopté l'an dernier, et il a passé l'examen préalable du canton sans modifications importantes. Le fonds a pour objectif de financer des actions visant à maintenir, restaurer et développer le patrimoine arboré de la Commune. Il sera alimenté par une taxe prélevée lors d'abattages d'arbres lorsque la replantation équivalente n'est pas possible sur la parcelle concernée. Les moyens du fonds permettront notamment de financer des plantations et des projets de végétalisation sur les domaines public et privé afin de lutter contre les îlots de chaleur et renforcer la canopée.

À titre d'exemple est évoqué la possible réhabilitation et végétalisation des espaces extérieurs du centre communal, ainsi que des actions sur le domaine privé (Postulat déposé par M. Thomas Morisod).

**Mme Christa Von Wattenwyl, municipale,** lit les conclusions du préavis.

**M. Philippe Magnenat** lit les conclusions du rapport de la commission de l'énergie et de la durabilité.

**M. Manuel Stern, Président du Conseil,** ouvre la discussion.

**M. Nicolas Lockart** souhaite savoir souhaite d'abord connaître le montant approximatif qui pourrait être disponible pour soutenir les mesures réalisées dans les jardins privés, par rapport aux moyens destinés aux actions sur le domaine public. Il relève ensuite que certaines mesures mentionnées dans l'explication du préavis pour les jardins privés, comme la transformation de gazons en prairies fleuries, ne figurent pas explicitement dans le règlement. Il demande donc si l'emploi du terme « notamment » signifie que les mesures listées dans le règlement sont privilégiées par rapport à d'autres actions possibles.

**Mme Christa Von Wattenwyl, municipale,** reconnaît que des mesures comme transformer des gazons en prairies fleuries ont un effet bénéfique, mais moindre que la plantation d'arbres, et ne constituent pas l'objectif principal du fonds. Elle indique qu'aucun montant spécifique n'a été fixé pour soutenir les actions sur le domaine public ou privé, cette répartition restant ouverte pour l'instant.

**M. Nicolas Lockart** souhaite savoir si la Commune a une idée du montant global disponible dans le fond ?

**Mme Christa Von Wattenwyl, municipale,** précise qu'après consultation de la boursière, CHF 214'000.- sont disponibles pour l'instant.

**Mme Lucie Kunz-Harris, syndic,** précise que ce montant n'est pas stable d'une année sur l'autre. Certaines parcelles conséquentes, contenant des arbres et en attente de travaux, vont contribuer de manière ponctuelle au fonds, et les reconstructions futures sur d'autres parcelles généreront des montants plus faibles. Il ne faut donc pas s'attendre à ce que 200 000 francs soient disponibles chaque année.

La parole n'étant plus demandé, **M. Manuel Stern, président du Conseil,** passe au vote.

Le préavis est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

## 8. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)

**SITSE** : Rien à signaler

**APEJ** : Rien à signaler

**SIED** : Rien à signaler – présentation des comptes le 21 avril prochain

**ORPC** : Rien à signaler – présentation des comptes la semaine

**Région de Nyon** : Rien à signaler - le prochain conseil aura lieu mercredi 4 mars.

## 8 Propositions individuelles et divers.

**Mme Nadia Quiblier** Frei pose deux questions : elle demande d'abord quelles mesures seront prises pour gérer les déchets autour de la salle de spectacle afin que la commune donne l'exemple, notamment pour les enfants à proximité. Ensuite, elle s'interroge sur la réduction de la capacité de la salle de spectacle, passée de 400 à 300 personnes, et souhaite savoir si ce changement est lié aux travaux en cours ou à une autre raison.

**M. Hervé Mange, municipal**, explique des rappels sont faits régulièrement aux entreprises lors des réunions de chantier pour éviter que les déchets ne s'accumulent ou ne polluent les champs voisins, notamment ceux avec du bétail. Des campagnes de collecte ont été menées récemment, et le chantier étant presque terminé, une amélioration est attendue. Il souligne que ce sont les entreprises qui doivent surveiller leurs employés, la commune n'étant pas l'employeur direct.

Concernant la salle de spectacle, la capacité a été réduite à 300 personnes suite à l'évaluation d'un ingénieur en sécurité incendie qui a constaté l'absence de certains équipements. La capacité peut être portée à 500 sous certaines conditions (personnel formé, portes ouvertes), mesures qui seraient à la charge de l'organisateur. La municipalité prévoit également de revenir avec un préavis pour clarifier ce point.

La parole n'étant pas demandée et les points à l'ordre du jour épuisés, **M. Manuel Stern, président du Conseil**, lève la séance à 21h05.

Founex, le 02.03.2026

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Elisabeth Guérin